



Le 10 juillet 2026

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**

1001, boul. Robert-Bourassa

6<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3B 0B6

[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0338**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 17 juin et indiquant:

*« Est-ce que c'est possible d'avoir les points de livraison du Québec (PDL) qui ont consommé une très faible quantité d'électricité en 2024 et 2025, soit moins de 1000 kWh, les données étant ventilées par région de tri d'acheminement (les trois premiers caractères du code postal) et par secteur (soit les tarifs D, DP, DT et DM = résidentiel, G = commercial et M = institutionnel ou grande entreprise) pour l'ensemble du Québec ? »*

(Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez en annexe les renseignements faisant l'objet de votre demande. Notez que la faible consommation d'un point peut s'expliquer par de nombreuses raisons, lesquelles sont propres aux clients concernés, et ce sans qu'Hydro-Québec en soit informée. Nous ne pouvons pas automatiquement conclure qu'il s'agit d'un lieu de consommation inoccupé.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest  
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance

p. j.